



**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS ISEFORM SANTELYS au nom des intéressés en date du 25/07/22 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
ANNE	DIYE AMIDOU
BACHORZ	THEA
BONVARLET	MAÏTÉ
BOUKLATA	AICHA
BRASSEUR	NOEMIE
CARON	EMILIE
COTZA	SABRINA
DEFONTAINE	BENJAMIN
DELREUX	KATHY
DIATTA	PHILLIPE

DUFOUR	ELODIE
FAIDHERBE	CLEMENCE
HAROUN	KAMEL
KAROUNI	MESSAOUD
MAKIESSE FINEZA	FABIANA
MANDAKOUZOU	CHRISOTIANE
MANGIN	SEVERINE
NSENGIMANA	JEAN JACQUES
TCHAPDA	ISMENA
TRAN	MAI
ZIAR	SOURAYA

Fait à LILLE, le 25/07/2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service




Nicolas SAENEN